



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

apiculteurs

Question écrite n° 34060

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie sur la proposition contenue dans le rapport intitulé « pour une filière apicole durable » consistant à établir une liste rouge aux normes de l'UICN pour les espèces d'abeilles sauvages menacées. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son avis sur cette question et, le cas échéant, les délais de mise en oeuvre d'une telle mesure.

Texte de la réponse

Le rapport « Pour une filière apicole durable » du député Martial Saddier, propose « d'établir une liste rouge aux normes UICN pour les espèces d'abeilles sauvages menacées ». La liste rouge des espèces menacées constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales et s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction des espèces et sous-espèces. Cette liste permet d'avoir une vision fine de la situation des espèces, de déterminer, par exemple, pour les sous-espèces d'Apis, la part d'entre elles qui est menacée. Elle est un outil d'aide à la décision des politiques publiques. Un inventaire des abeilles, qui s'annonce relativement long et complexe, pourra permettre d'engager des mesures spécifiques qui soient bénéfiques à l'ensemble des pollinisateurs. Ces questions relèvent plus particulièrement des compétences du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT). Le ministère de l'agriculture et de la pêche est pilote du plan « abeilles » qui fait suite à ce rapport, compte tenu de la situation économique dégradée de la filière apicole et de l'importance des abeilles et des pollinisateurs pour l'agriculture. Il s'est engagé à renforcer la filière apicole, à lutter contre la mortalité des abeilles en augmentant leurs ressources alimentaires et leurs habitats. Les mesures qui seront mises en oeuvre au travers de ce plan d'action seront bénéfiques à tous les pollinisateurs, et parmi eux, les abeilles domestiques comme les abeilles sauvages. Dans le cadre de ce plan, le MEEDDAT va mettre en oeuvre un programme de restauration des apoïdes sauvages dont le premier volet visera l'amélioration de la connaissance de ces espèces et de leur biologie.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34060

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Écologie

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2008, page 9443

Réponse publiée le : 31 mars 2009, page 3063